



15ème législature

Question N° : 27731	De M. Adrien Quatennens (La France insoumise - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail		Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion
Rubrique > accidents du travail et maladies professionne	Tête d'analyse > Il est urgent de prendre les mesures de protection des travailleurs	Analyse > Il est urgent de prendre les mesures de protection des travailleurs.
Question publiée au JO le : 31/03/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Adrien Quatennens interroge Mme la ministre du travail sur les risques encourus par les travailleurs contraints de se rendre sur leur lieu de travail. Alors que des mesures strictes de confinement ont été prises et que toutes les autorités sanitaires insistent sur la nécessité de les respecter pour endiguer l'épidémie de covid-19, le Gouvernement enchaîne les déclarations contradictoires sur la poursuite de l'activité. « Restez chez vous » mais « surtout allez travailler ». Si le télétravail est permis dans certaines professions la plupart des activités ne sont possibles que par la présence humaine. Afin de protéger au mieux les travailleurs, la France Insoumise appelle à imposer l'arrêt des activités jugées non-essentiels et à réquisitionner toutes les entreprises exerçant dans les secteurs jugés essentiels en y mettant en place les mesures sanitaires nécessaires. Le refus par le Gouvernement de cette proposition produit déjà des effets graves. M. le député a par exemple été alerté de plusieurs cas de contamination au covid-19 sur le site d'Arcelor-Mittal à Florange. Un salarié lourdement atteint est en réanimation depuis plusieurs jours. Alors que la région Grand-Est est le second foyer épidémique en France, la direction du site envisage de maintenir l'activité. Un grand nombre de salariés sont donc tenus de se rendre quotidiennement sur place. Les salariés sont conscients que certains outils stratégiques ne peuvent être arrêtés, comme la cokerie. Ils admettent aussi que certaines productions devront se poursuivre, comme l'activité *packaging* permettant la production de conserves. Le site disposant de deux mois de stocks, un arrêt temporaire pourrait toutefois aisément s'imposer sans risque de pénurie. Ils s'interrogent surtout sur la poursuite des autres activités, notamment sur les lignes de productions *finishing*. Force est de constater que la production d'acier à destination du secteur automobile n'est pas essentielle dans la période. Afin de maintenir à tout prix l'activité sur le site, la direction a présenté quelques mesures sanitaires. Elles sont très largement insuffisantes. En enchaînant les injonctions contradictoires et se préoccupant plus de la poursuite de l'activité économique que de la protection des travailleurs, le Gouvernement offre tout le loisir à certaines directions de poursuivre leurs activités contre l'avis des salariés en première ligne. Il l'interroge donc sur les mesures urgentes qu'elle entend prendre afin de clarifier la position du Gouvernement et d'assurer la protection des travailleurs ; il reste disponible comme il l'a été depuis le début de cette crise pour présenter les propositions de la France Insoumise.